

DECISION DU PRESIDENT N° D2019- 027

Objet : Location du Pavillon Baltard pour l'organisation d'une réunion publique de concertation dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial Métropolitain, le 15 mai 2019

Le président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 22 janvier 2016,

Vu la délibération CM2019/02/08/19 du Conseil de la métropole du 18 février 2016 portant délégation d'attributions du Conseil de la métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les conventions de mise à disposition des biens immobiliers et mobiliers;

Vu l'arrêté du président n°2018-60 du 18 mai 2018 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Considérant la nécessité de louer des lieux adaptés à l'accueil du grand public pour l'organisation de 12 réunions publiques de concertation sur le SCoT métropolitain, conformément à la délibération du conseil métropolitain du 23 juin 2017.

DECIDE

Article 1^{er} : de louer le 15 mai 2019, le pavillon Baltard, ainsi que l'ensemble des moyens techniques liés à la tenue de cette réunion publique : prestations audiovisuelles, son et lumières

La dépense s'élève à 16385,81 € TTC. Le contrat de location est passé avec la « Scène Watteau-Pavillon Baltard », place du théâtre à Nogent-sur-Marne.

Article 2 : la dépense sera imputée au budget principal 2019, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le comptable publique

Par ailleurs notification en est faite au prestataire. : Scène Watteau-Pavillon Baltard

Fait à Paris, le *26 mai 2019*

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services



Paul MOURIER